

## 1936 - PLAN D'ÉVACUATION PRÉVISIONNEL

**Le 1<sup>er</sup> août 1934, Hitler devient Reichsführer. A partir de cette date, il est le « LE MAÎTRE ABSOLU DE L'ALLEMAGNE »**

En France, dans les cabinets ministériels et préfectoraux on étudie la situation, on imprime des circulaires et on élabore des instructions qui doivent rester *Top Secret*.

En janvier 1936, l'état-major des Armées Françaises fait des enquêtes sur les ressources alimentaires dans les régions frontalières. L'intendance militaire de Bitche établit, quant à elle, une statistique concernant les ressources locales qui pourront servir au ravitaillement des troupes stationnées dans les cantons de Rohrbach-lès-Bitche et de Volmunster.

Le 16 mai 1936 dans une nouvelle instruction adressée aux préfets est employée, pour la première fois, le mot « ÉVACUATION ». Dans cette instruction est précisée : « L'évacuation est une mesure d'ordre militaire consistant dans le retrait à l'arrière des populations de la zone de combat des Armées ». Tout le monde est persuadé que la guerre -s'il y en a une - se déroulera entre la ligne Maginot et la frontière. Celui qui tiendra le plus longtemps, gagnera... : « *NOUS, du côté français nous avons notre ligne Maginot, à laquelle les Panzers en carton d'Hitler se garderont de se froter !* » disait-on.

De plus, il est stipulé dans l'instruction que : « Dès que l'ordre d'évacuation est donné, les civils doivent être rassemblés par les autorités municipales pour être mis à l'abri dans un département à l'intérieur de la France. Ils emporteront avec eux bagages à main et pour quatre jours de vivres. Ceux qui possèdent des bêtes à cornes les pousseront devant eux ». Mais ces animaux seront rapidement achetés par l'intendance militaire.

« Les évacués rejoindront le point de la première destination indiquée sur l'affiche, remise en temps utile par les gendarmes aux communes et placardée par les agents municipaux. La première étape éloignée de quelques kilomètres au plus, sera le lieu de rassemblement pour plusieurs communes. Après un premier contrôle, ils devront par leurs propres moyens aller vers un centre d'accueil où, ils seront provisoirement abrités toujours par commune. Ce centre se situera à 20 ou 30 kilomètres en arrière de la frontière. A partir de là, ils seront toujours groupés par commune, transportés par train vers l'intérieur de la France ».

« Chaque train sera composé de 24 wagons couverts et aménagés, et de six wagons voyageurs : pour les infirmes, les malades et les jeunes enfants, accompagnés de leur mère. En plus, le train comportera cinq wagons de marchandises pour les bagages. Chaque train emportera 12.000 à 15.000 personnes. Avant la fin de l'année 1936, les maires des communes à évacuer doivent être informés du contenu des diverses instructions relatives à l'évacuation ».

Le premier octobre 1938, le Gouvernement de la France fait une demande au Préfet de Charente, concernant la réception éventuelle des réfugiés. Le Préfet de Charente répond que son département serait en effet, en mesure de recevoir une quantité considérable de réfugiés de la région frontalière. Ceci est une information qui doit rester secrète. Le 21 novembre 1938, l'Etat Major de l'armée française, demande une révision du plan d'évacuation en raison de l'ampleur des moyens à prévoir pour transporter tous les évacués.

## ***LES GARDES FRONTALIERS***

A la suite du traité de Versailles (1919) la Sarre fut séparée pendant quinze ans de l'Allemagne et confiée à la S.D.N. (Société des Nations.) qui fut remplacé en 1946 par l'O.N.U. Le premier mars 1935, le « *Saarland* » (*la Sarre*) retourne dans le giron de l'Allemagne qui entre temps, est devenu le « *Troisième Reich* » : l'état Nazi.



*Le chemin des gardes frontaliers de nos jours, sur la hauteur de la chapelle d'Ormersviller, entre Epping et Utweiler.*

90 % des sarrois ont votés pour ce rattachement. Et voilà que déjà Hitler installe des postes d'observations, le long de la frontière franco-allemande. La France commence à s'inquiéter, d'autant plus qu'Adolf Hitler proclame haut et fort qu'il faut conquérir pour l'Allemagne un « *Lebensraum* » (*un espace vital*). Il affirme que le traité de Versailles, qui avait été signé le 28 juin 1919, n'est qu'un chiffon de papier...et le déchire !

En août 1936, peu après les Jeux olympiques de Berlin, Hitler rétablit le service militaire obligatoire de deux ans. Ceci avec l'accord de l'Angleterre. C'en est fini de la minuscule armée de 100.000 hommes autorisée par le traité de Versailles de 1919. Il serait grand temps que la France réagisse. Mais la France est en pleine crise. Les grèves et les difficultés financières sont à l'ordre du jour. Le chef d'état major de l'armée de l'air française, le Général Vuillemin déclare : « *Notre aviation n'est pas en état pour soutenir une guerre et nous n'avons pas de chars !* ».

Le 13 mars 1937, le ministre de la défense élabore une instruction pour la création d'une unité de GARDES FRONTALIERS. Le texte dit : « *Sur toute la zone frontalière seront installées des unités de garde, chargées de la surveillance de la frontière. Ils auront la charge, si le cas se présente, de ralentir l'avancée de l'ennemi entre la frontière et la ligne Maginot* ». Ces gardes frontaliers sont pour la plupart des hommes qui habitent dans les villages frontaliers. Ils disposent chez eux d'un uniforme militaire et des équipements nécessaires à leur fonction. Mais ils n'ont ni armes ni munitions qu'ils recevront seulement en temps utile, leur dit-on !

Leur mission est d'assurer la surveillance de l'espace entre la ligne Maginot et la frontière, de rechercher des renseignements, d'observer et de signaler ce qui se passe du côté allemand. En cas d'attaque surprise, en cette période de paix, les gardes frontaliers devront empêcher toute intrusion sur le territoire français - *avec les mains vides ?* - ériger des barrages de fortune, alerter et renseigner les détachements de sûreté et les troupes de couverture qui sont installés dans la forteresse de la ligne Maginot. C'était le régiment de la Sarre, le 2<sup>ème</sup> Bataillon de Forteresse.



Une carte postale du Régiment de la Sarre

Le texte dit : « Les effectifs des gardes frontaliers sont choisis parmi les hommes de la réserve, des volontaires qui justifient d'une résidence stable et qui sont des patriotes irréprochables. Ils doivent être choisis avec soin. Ceux qui sont d'un caractère douteux doivent être sans indulgence éliminés. On ne doit garder parmi les gardes frontaliers que des hommes vigoureux, débrouillards et d'un moral ferme. Les indécis, ceux qui manquent de patriotisme, ceux qui paraissent physiquement inaptes, doivent être limogés ».